

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
11 février 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 8 février 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du dix-huitième atelier annuel organisé à l'intention des membres nouvellement élus du Conseil de sécurité, les 12 et 13 novembre 2020 à New York (voir annexe). Le texte du rapport final a été établi conformément à la règle de confidentialité de Chatham House, sous la responsabilité exclusive de la Mission permanente de la Finlande.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les participants pour leur contribution active à l'atelier, qui a offert une occasion unique de faire le point, en personne, sur les travaux du Conseil. Malgré les contraintes imposées par la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et le temps plus court alloué aux tables rondes, les participants ont réussi à faire en sorte que l'atelier reste interactif et à générer un véritable débat et un échange de vues sincère.

Le Gouvernement finlandais entend continuer de parrainer l'atelier tous les ans et espère un retour au lieu où celui-ci se tient habituellement, la Greentree Foundation, dès que les conditions liées à la pandémie le permettront. Il espère que le rapport joint en annexe contribuera à faire mieux comprendre la complexité des travaux du Conseil, ses pratiques, ses procédures et ses méthodes de travail.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Finlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Jukka Salovaara



Annexe à la lettre datée du 8 février 2021 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

« Être directement opérationnel » : dix-huitième atelier annuel organisé à l'intention des membres nouvellement élus du Conseil de sécurité, tenu les 12 et 13 novembre 2020 à New York

En coopération avec l'organisation à but non lucratif Security Council Report, la School of International and Public Affairs de l'Université Columbia et la Division des affaires du Conseil de sécurité, qui relève du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du Secrétariat, le Gouvernement finlandais a organisé, les 12 et 13 novembre 2020, le dix-huitième atelier annuel à l'intention des membres nouvellement élus du Conseil de sécurité.

Partant du constat que les membres nouvellement élus disposaient de peu de temps et de ressources pour se préparer à leur mandat de deux ans, le Gouvernement finlandais a organisé et accueilli la toute première édition de l'atelier « Être directement opérationnel » en 2003. Depuis lors, il parraine et promeut cette manifestation chaque année.

Au fil des ans, les ateliers ont offert aux membres en exercice et aux membres nouvellement élus du Conseil de sécurité la possibilité de tenir des conversations franches, détendues et interactives que les cadres officiels de l'ONU permettent difficilement d'avoir. Ils représentent pour les cinq membres nouvellement élus une première occasion de faire connaissance avec leurs futurs collègues dans un cadre informel et de se familiariser avec certains aspects du fonctionnement interne du Conseil. Ils ont toujours été propices, aussi bien pour les membres en exercice que pour les nouveaux membres, à une réflexion franche sur l'action du Conseil. Ils permettent également aux participants de discuter des problèmes et des priorités, des enseignements tirés par les membres sortants et des moyens d'améliorer les méthodes de travail du Conseil pour rendre celui-ci plus efficace.

Pour encourager un débat franc et interactif, la règle de non-attribution de Chatham House préside aux débats depuis le début. C'est la raison pour laquelle aucun intervenant n'est cité nommément dans le présent rapport, établi par Security Council Report.

En raison des restrictions liées la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), le dîner d'ouverture qui se tient traditionnellement la veille de l'atelier, au cours duquel un ou une éminente fonctionnaire de l'ONU ou une autre personnalité notable prononce un discours liminaire, n'a pas eu lieu en 2020. Comme les années précédentes, le programme de 2020 a consisté en des tables rondes réunissant tous les participants. Les débats ont été axés sur les thèmes suivants :

- a) Le Conseil de sécurité en 2020 : bilan et perspectives (table ronde I) ;
- b) Enseignements : réflexions des membres du Conseil de sécurité en 2020 (table ronde II) ;
- c) Méthodes de travail et organes subsidiaires (table ronde III).

Table ronde I

Le Conseil de sécurité en 2020 : bilan et perspectives

Animateur

Sven Jürgenson, Ambassadeur
Représentant permanent de l'Estonie

Commentateurs

Nicolas de Rivière, Ambassadeur
Représentant permanent de la France

Geng Shuang, Ambassadeur
Représentant permanent adjoint de la Chine

Moussa Maman Sani
Coordonnateur politique du Niger

Évaluation du bilan du Conseil en 2020

Les participants ont fait observer que, dans l'ensemble, le Conseil de sécurité avait agi de manière responsable et bien maîtrisé la situation en 2020, en particulier en ce qui concernait ses méthodes de travail dans le contexte de la pandémie et l'adoption de la résolution [2532 \(2020\)](#) sur la COVID-19, mais que son efficacité avait été entravée par des différends géopolitiques, notamment entre les membres permanents. Un intervenant a estimé qu'il y avait des raisons d'espérer s'agissant de certaines des questions dont le Conseil était saisi, notamment celles relatives à l'Afghanistan et à la Libye. L'éventail des sujets abordés par les membres du Conseil s'était également élargi, les répercussions des changements climatiques, des pandémies et des cybermenaces sur la sécurité venant s'ajouter aux questions que le Conseil avait la responsabilité d'examiner.

Un autre intervenant a toutefois noté que le Conseil était efficace, mais qu'il fallait être réaliste quant à ce qu'il pouvait accomplir. En tant qu'« organe le plus puissant » du système des Nations Unies, le Conseil était généralement surchargé de travail. Il ne pouvait pas régler toutes les crises et tous les problèmes, même si c'était un organe exécutif qui avait différents outils à sa disposition. Les décisions prises par le Conseil étaient souvent guidées en premier lieu par les intérêts nationaux. Outre les dissensions entre membres permanents, il existait des désaccords entre collègues d'une même région. Il avait été difficile d'adopter les deux résolutions de 2020 sur l'aide transfrontière en faveur de la République arabe syrienne et il avait fallu trois mois et demi au Conseil pour adopter la résolution [2532 \(2020\)](#), qui n'avait pas été mise en œuvre. Un membre a déploré le fait que le Conseil puisse être accusé de trop débattre et de ne pas prendre assez de mesures.

Les participants se sont penchés sur les répercussions que l'utilisation d'une plateforme virtuelle depuis mars 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, avait eues sur la qualité des travaux du Conseil. Certains ont soutenu que le Conseil avait su relever le défi, puisqu'il avait repris son programme de travail complet après une semaine sans séances et une autre semaine consacrée au test de la plateforme virtuelle, mais que les plateformes de visioconférence ne pouvaient pas se substituer à l'interaction humaine.

Un orateur a soutenu que la nouvelle administration des États-Unis d'Amérique aurait un rôle extrêmement important à jouer dans les travaux du Conseil à l'avenir. La nouvelle impulsion donnée par les États-Unis et les cinq nouveaux membres ambitieux apporteraient une dynamique intéressante et sensiblement différente au Conseil.

Questions thématiques

Les participants se sont demandé dans quelle mesure le Conseil de sécurité devrait aborder les questions thématiques. Une personne a dit qu'au cours des 20 dernières années, certaines de ces questions, comme la protection des civils, les enfants et les conflits armés et les femmes et la paix et la sécurité, avaient accaparé une grande partie du temps et de l'attention du Conseil, qui auraient pu, de manière plus constructive, être consacrés à la prévention et au règlement des conflits dans des contextes particuliers. Elle a estimé que la prévention des guerres et la cessation des conflits étaient les meilleurs moyens d'améliorer la sécurité de groupes tels que les femmes et les enfants. Selon une autre, le Conseil avait réussi au fil des ans à réduire le nombre d'enfants soldats, à lutter contre les atteintes sexuelles et à faire respecter les droits humains dans les situations de conflit.

En outre, il a été dit que le Conseil devait s'adapter à l'évolution des conditions de sécurité internationale en s'attaquant aux nouvelles menaces qui pesaient sur la paix et la sécurité internationales. À cet égard, un orateur a déclaré que le Conseil devait arrêter de considérer comme taboues les menaces non traditionnelles contre la paix et la sécurité internationales, telles que les changements climatiques, les cybermenaces et la criminalité organisée. Il a comparé les changements climatiques à une souche de COVID-19 évoluant lentement et sans vaccin, ajoutant qu'après avoir atteint un certain seuil, il serait difficile d'y répondre efficacement.

Prévention des conflits

Plusieurs intervenants ont souligné l'importance de la prévention des conflits, l'un d'eux faisant remarquer que personne ne doutait du fait qu'il s'agissait de la tâche principale du Conseil. C'était également un domaine dans lequel les résultats du Conseil avaient été insatisfaisants. Plus tard dans la discussion, un participant a évoqué la « stigmatisation » des pays pour lesquels le Conseil était saisi d'une question et s'est demandé comment on pouvait la réduire. En outre, des doutes ont été exprimés concernant l'ajout de questions spécifiques relatives à la prévention. Un participant a noté qu'au lieu de chercher des solutions à certaines situations particulières, le Conseil avait tendance à céder aux pressions politiques ; s'il pouvait agir de manière moins politisée, il serait plus à même d'aider les médiateurs à prévenir les crises potentielles et à y répondre. Il était plus facile de trouver des solutions de compromis aux nouveaux problèmes que de gérer les conflits existants. Un autre intervenant a souligné le rôle essentiel que les organisations régionales pouvaient jouer dans la prévention des conflits. À cet égard, il a demandé au Conseil de coopérer davantage avec diverses organisations régionales et sous-régionales, telles que l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Il a été suggéré que le Conseil prête une oreille plus attentive aux pays en crise, qui devraient avoir une place à la table des discussions les concernant. Néanmoins, en ce qui concernait la gestion plus efficace du temps du Conseil, un intervenant a estimé que les interventions faites au titre de l'article 37, selon lequel les États qui n'étaient pas membres du Conseil pouvaient participer sans droit de vote aux réunions de l'organe lorsque leurs intérêts étaient affectés, avaient tendance à être trop longues.

Négociations et gestion des dynamiques difficiles du Conseil

Plusieurs orateurs ont indiqué que les membres du Conseil de sécurité devaient trouver un moyen de coopérer dans un environnement politique où il était devenu de plus en plus difficile de parvenir à un consensus. Prenant en exemple les mois passés à négocier des compromis laborieux, un intervenant a déclaré que l'approche qui prédominait actuellement était celle du « à prendre ou à laisser ». Les orateurs ont dit

que les longues négociations sur la résolution 2532 (2020) avaient été couronnées d'un succès relatif, et que la réponse à l'appel au cessez-le-feu lancé par le Secrétaire général n'avait pas été à la hauteur des attentes. Malgré ses critiques au sujet de la longueur des négociations, la communauté internationale avait accueilli favorablement l'adoption de la résolution.

Il a été noté que les directives nationales des gouvernements, qui fixaient des « limites aux impasses », empêchaient souvent les experts de faire des compromis lors des négociations. Un intervenant a exhorté les représentants permanents à participer davantage aux négociations : en tant que « plénipotentiaires », ils pouvaient faire preuve de plus d'efficacité et d'autorité, et parfois amener leur gouvernement à modifier sa position. Un autre intervenant a noté que, lorsque les rédacteurs accordaient des concessions à d'autres membres du Conseil, il ne fallait pas qu'elles fassent l'objet d'abstentions.

Le rôle des membres élus a été examiné. Un membre permanent a souligné que les cinq membres permanents n'étaient pas les seuls à prendre des décisions, étant donné que chaque résolution nécessitait neuf voix favorables pour être adoptée. Si l'on voulait parvenir à des compromis et trouver des accords, il fallait encourager le dialogue entre les 15 représentants permanents siégeant au Conseil. Un autre participant a fait observer que la coopération entre les membres élus s'était améliorée ces dernières années : ceux-ci ne formaient pas un club de membres opposés aux cinq pays membres permanents du Conseil et faisaient de leur mieux pour coopérer afin d'accomplir le maximum pendant leur mandat de deux ans.

Certains membres ont déclaré que le Conseil devait agir davantage et passer moins de temps à discuter : ces dernières années avaient vu une hausse du nombre de discours et un déclin du nombre de mesures prises, d'après un intervenant. Les avis divergeaient concernant la manière de remédier à cela, même si le Conseil avait nombre de puissants outils à sa disposition. Un participant a recommandé, par exemple, que les membres du Conseil aient plus souvent recours à des éléments ou déclarations destinés à la presse qu'à des résolutions, dont la négociation pouvait être ardue et chronophage. Un autre a fait valoir qu'en définitive, c'était les effets concrets des travaux du Conseil qui importaient, plutôt que le nombre de résolutions qu'il adoptait ou la proportion de séances privées et publiques qu'il tenait.

Méthodes de travail

Nombre des observations faites pendant la table ronde I ont porté sur les méthodes de travail, qui étaient le thème de la table ronde III. Un participant a déclaré que l'accent mis sur ce thème lors de la table ronde I était peut-être le reflet des clivages qui existaient au sein du Conseil de sécurité sur les questions de fond. À son avis, il était moins controversé de parler des méthodes de travail que d'examiner d'autres questions dont le Conseil était saisi.

Les participants ont largement débattu des différences entre les consultations privées et les séances publiques ainsi que de la manière dont on pouvait parvenir à un juste milieu entre ces deux types de séances. Un participant a souligné que les séances devaient être privées lorsqu'il existait de fortes dissensions entre les membres, car les séances publiques devaient renvoyer une image de force et de solidité. Alors que, dans le passé, la pratique consistait à aborder les questions litigieuses lors des consultations et à montrer une entente dans la salle, l'intervenant a déploré qu'on fasse le contraire aujourd'hui.

Certains membres se sont demandé si les consultations privées remplissaient bien leur objectif, qui était de susciter des discussions spontanées et ouvertes et de favoriser le compromis. Dans la pratique, elles étaient devenues trop scénarisées. Une

personne a déclaré qu'avant que le Conseil ne passe à une plateforme virtuelle du fait de la pandémie de COVID-19, les discussions tenues lors des consultations étaient plus spontanées, tandis qu'une autre a soutenu que le manque de naturel des conversations était un problème de longue date. Sur ce point et sur d'autres, un orateur a mis en garde contre toute idéalisation du « bon vieux temps », mais a déclaré qu'il pourrait être utile que les États Membres se présentent aux consultations sans déclaration toute faite et que la présidence du Conseil abandonne la pratique de l'ordre formel de prise de parole. Les Membres gagneraient également à être plus aimables les uns envers les autres. Un intervenant s'est inquiété du fait que les délégations parlaient parfois à la presse avant les consultations et divulguaient de ce fait des informations au public. Les fuites pouvaient expliquer en partie pourquoi les membres lisaient des déclarations préparées pendant les consultations.

Si les séances publiques contribuaient à favoriser la transparence et le respect du principe de responsabilité, un participant a déclaré qu'elles n'étaient pas toujours nécessaires et qu'il pouvait être préférable, dans certains cas, de ne tenir que des consultations privées, pendant lesquelles les membres pouvaient dialoguer avec les fonctionnaires du Secrétariat. Aux longues séances publiques se succédaient parfois des séances privées sur les mêmes sujets, au cours desquelles les membres, alors épuisés, répétaient les mêmes observations. Deux intervenants ont souligné l'intérêt qu'il y avait de s'entendre, lors des consultations, sur les éléments destinés à la presse avant de les communiquer au public, de façon que ceux-ci reflètent les points de vue des membres du Conseil. Pour déterminer la proportion de séances publiques et privées qu'il devrait tenir, y compris celles organisées au titre des « questions diverses », qui avaient été fréquemment convoquées ces derniers temps, le Conseil devrait s'appuyer sur une formule qui lui permette d'atteindre ses objectifs le plus efficacement possible.

Selon un participant, si le Conseil avait eu la chance de trouver des moyens de mener à bien ses travaux pendant la pandémie, le dialogue entre ses membres avait perdu en qualité en raison du format virtuel. Les interactions en face à face étaient essentielles à la diplomatie, et leur absence avait entravé le bon déroulement des travaux du Conseil. Un participant s'est dit persuadé que la résolution [2532 \(2020\)](#) aurait été adoptée plus tôt si les membres du Conseil avaient pu se réunir en personne. D'un autre côté, il a été noté que le format virtuel facilitait la participation des fonctionnaires issus de différentes parties du monde aux débats publics et aux séances publiques organisées selon la formule Arria, car aucun déplacement n'était nécessaire.

Table ronde II

Enseignements : réflexions des membres du Conseil de sécurité en 2020

Animateur

Dang Dinh Quy, Ambassadeur
Représentant permanent du Viet Nam

Commentateurs

Philippe Kridelka, Ambassadeur
Représentant permanent de la Belgique

Dian Triansyah Djani, Ambassadeur
Représentant permanent de l'Indonésie

Jerry Matjila, Ambassadeur
Représentant permanent de l'Afrique du Sud

José Singer Weisinger, Ambassadeur
Envoyé spécial de la République dominicaine auprès du Conseil de sécurité

Günter Sautter, Ambassadeur
Représentant permanent adjoint de l'Allemagne

Rôles joués au sein du Conseil et au-delà

Plusieurs participants ont souligné que les nouveaux membres devraient avoir un programme clair pour leur mandat de deux ans et donner suite aux promesses faites pendant leur campagne pour un siège au Conseil de sécurité. Les intervenants ont rappelé les priorités qu'ils avaient poursuivies pendant leur mandat, notamment : la prévention et la protection ; les droits humains ; les femmes et la paix et la sécurité ; le climat et la sécurité. Il a été dit que les membres devraient trouver un équilibre entre intérêts nationaux et multilatéraux et s'efforcer de promouvoir des questions qui n'étaient pas directement liées à leurs intérêts nationaux. Les membres du Conseil représentaient leurs pays respectifs ; les membres élus devaient expliquer au public ce qu'ils avaient accompli pendant leur mandat, mais ils avaient également une responsabilité partagée envers le Conseil et l'ONU dans son ensemble. Un orateur a déclaré que l'on accordait trop souvent une importance disproportionnée à la mise en scène et aux déclarations et que l'on ne consacrait pas assez de temps à l'obtention de résultats par des travaux de fond, comme la négociation de résolutions.

Il a été soutenu que les nouveaux membres devraient saisir les occasions de jouer un rôle actif dans les travaux du Conseil, notamment en présidant les organes subsidiaires et en assurant la fonction de rédacteur pour certaines questions. Un appel à la « démocratisation » de la présidence des organes subsidiaires avait été lancé, mais un intervenant a déclaré que les présidences de ces organes n'avaient pas beaucoup de pouvoir en raison des directives strictes qu'elles devaient suivre et du fait que toute action exigeait un consensus entre les 15 membres. D'autres intervenants ont évoqué les effets que pouvaient avoir les décisions et les mesures prises par une présidence si, par exemple, elle choisissait d'inclure des missions de visite dans le calendrier des organes subsidiaires ou d'apporter des précisions concernant les mesures liées à l'application des régimes de sanctions.

Un intervenant a déclaré que les membres élus devraient envisager leur rôle au Conseil dans le cadre d'une initiative plus large de coopération et adopter une approche globale face aux situations de pays tels que la Libye, la République arabe syrienne et la République islamique d'Iran. L'engagement de son pays en faveur de la situation en Libye prenait diverses formes allant des activités menées dans le cadre du Conseil aux efforts diplomatiques déployés au niveau national, notamment l'organisation d'une conférence internationale sur la question. L'orateur a souligné que le rôle d'un membre du Conseil ne prenait pas fin après deux ans. Les membres élus devaient rester impliqués dans les processus politiques liés aux situations dont était saisi le Conseil et dans les efforts à long terme tels que la réforme du Conseil de sécurité.

Un nouveau membre s'est demandé s'il ne serait pas utile d'établir des critères de réussite durant les mandats au Conseil. Il a également noté qu'il pourrait être nécessaire de clarifier les responsabilités qu'un nouveau membre assumait en tant que membre à la fois du Conseil et d'un groupe régional tel que l'ASEAN ou le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Partenariats

Il a été souligné que pour s'acquitter de leur mandat avec succès, les membres du Conseil devaient bâtir des partenariats. Pour prendre des décisions efficaces, un

membre du Conseil devait recueillir des informations auprès de plusieurs sources, notamment auprès de ses ambassades, des médias et de la société civile. Un intervenant a déclaré que Security Council Report témoignait du rôle essentiel que pouvait jouer la société civile et qu'il commençait et terminait ses journées en lisant les publications de cette organisation. Un autre a dit que les missions de visite étaient essentielles pour aider le Conseil de sécurité à comprendre les situations dont il était saisi, ajoutant que les voyages en Colombie, en Iraq et au Soudan du Sud avaient offert aux membres du Conseil une excellente occasion de dialoguer avec des personnalités politiques et la société civile locale.

Plusieurs orateurs ont insisté sur la nécessité de renforcer la coopération entre le Conseil et les organisations régionales. L'un d'eux a fait observer que l'Union africaine avait mis en place plusieurs institutions chargées de superviser les questions relatives à la paix et à la sécurité et qu'il restait encore beaucoup à faire pour renforcer la confiance entre l'ONU et l'Union africaine, le but étant que leurs activités en matière de maintien de la paix et de la sécurité se complètent. Un autre intervenant a déclaré que la coopération entre le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et la CEDEAO, ainsi que l'action du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et Chef de l'UNOWAS, Mohamed Ibn Chambas, avaient contribué de manière essentielle au succès du Bureau. Il a ajouté que pour certaines questions, un clivage Nord-Sud demeurait, qu'il fallait surmonter.

Communication et négociation

Plusieurs intervenants ont mentionné les difficultés de communication qui existaient entre les membres du Conseil en général, ainsi qu'entre les membres élus et les membres permanents. Un participant a dit qu'il arrivait que les membres du Conseil soient en désaccord, mais qu'ils avaient la responsabilité commune de maintenir le dialogue sur les questions litigieuses et de tenir des débats constructifs. Ils devaient également adopter une position ferme sur les questions et être prêts à avoir des échanges francs et difficiles sur les sujets sensibles, tels que l'autorisation de l'aide humanitaire transfrontière en République arabe syrienne. Dans ce type de situation, il était plus facile pour certains membres de bloquer des décisions positives, donc il fallait être prêt à se battre pour les questions cruciales. Un intervenant a souligné qu'il s'agissait d'une question de crédibilité du Conseil, mais aussi d'efficacité.

Un participant a déclaré que les soi-disant positions des « 10 membres élus du Conseil de sécurité » s'expliquaient par l'absence de communication de la part des cinq membres permanents avec eux, voire l'omission d'informations pertinentes. Les membres permanents négociaient d'abord les résolutions entre eux et envoyaient souvent les textes aux membres élus tard dans le processus. Cette remarque a entraîné un « mea culpa » de la part d'un membre permanent. Un autre orateur a préconisé un meilleur partage des charges dans la présidence des organes subsidiaires, y compris entre les membres permanents qui assumaient une telle fonction. Une personne a déploré le fait que les 5 membres permanents empêchaient souvent les 10 membres élus de présider certains organes subsidiaires, disant que tout membre qui souhaitait présider un comité particulier devrait être autorisé à le faire.

S'agissant des travaux du Conseil, il a été dit que les membres devraient faire preuve de transparence envers la société civile, les médias et l'ensemble des Membres de l'Organisation. Il importait que la conduite du Conseil soit cohérente car nombreux étaient ceux qui suivaient ses travaux : à cet égard, l'orateur a suggéré de publier à la fin de chaque session du Conseil des éléments destinés à la presse. Un intervenant a soutenu que, lors des votes, les abstentions devaient être une solution de dernier

recours et qu'une explication satisfaisante devait être fournie lorsqu'on ne votait ni pour, ni contre. Un autre a déclaré que les membres du Conseil devraient également communiquer de manière plus positive et mettre en avant les réalisations accomplies, comme le récent accord sur la création de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan.

Table ronde III

Méthodes de travail et organes subsidiaires

Animateur

Jonathan Allen, Ambassadeur

Représentant permanent adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Commentateurs

Tarek Ladeb, Ambassadeur

Représentant permanent de la Tunisie

Anna Evstigneeva

Représentante permanente adjointe de la Fédération de Russie

Richard Mills, Jr., Ambassadeur

Représentant permanent par intérim des États-Unis d'Amérique

Mesures prises face à la pandémie

La pandémie mondiale de COVID-19 avait commencé à bouleverser les travaux du Conseil de sécurité en mars 2020 et perturbé de nombreux aspects de ses méthodes de travail tout au long de l'année. Néanmoins, comme l'a noté un intervenant, les travaux du Conseil avaient évolué et la pandémie lui avait donné l'occasion d'évaluer si certaines pratiques, mises en place pendant cette crise, pourraient être maintenues après qu'elle aurait pris fin. Un autre participant a estimé qu'il importait de conserver la créativité et la souplesse dont le Conseil avait fait montre au début de la pandémie. Des mesures extraordinaires avaient été prises pour conserver un rythme de travail soutenu, mais il était essentiel que les décisions concernant l'évolution des pratiques soient prises par consensus dans l'objectif de surmonter les difficultés techniques.

Un commentateur a déclaré que les changements opérés dans les méthodes de travail du fait de la pandémie avaient particulièrement perturbé les membres nouvellement élus, qui avaient tout juste commencé à s'habituer au Règlement intérieur provisoire du Conseil lorsque la pandémie avait frappé. Les nouvelles pratiques mises en place, telles que les procédures de vote par écrit, montraient que le Conseil pouvait faire preuve d'innovation.

Le Conseil avait réussi dans une certaine mesure à s'adapter à cette situation compliquée, mais un participant a fait observer que les pratiques adoptées du fait de la pandémie faisaient ressortir plusieurs autres difficultés liées à l'utilisation de la technologie, à la conduite de la diplomatie et aux questions de procédure. Aucune technologie ne pouvait remplacer les discussions en face à face entre membres, qui étaient indispensables au bon déroulement des travaux du Conseil. Un intervenant a fait remarquer que les membres préparaient une déclaration qu'ils lisaient à la réunion puis semblaient souvent rester à l'écart des débats. Par conséquent, les discussions du Conseil étaient moins interactives qu'auparavant, ce qui rendait encore plus difficile le règlement des questions litigieuses. Il a toutefois été rappelé que les visioconférences avaient permis une plus large participation aux travaux du Conseil.

Plusieurs participants se sont demandé si les séances que le Conseil tenait en visioconférence pendant la pandémie devaient être considérées comme des séances formelles ou informelles. Un certain nombre d'intervenants ont fait part de leur avis bien arrêté sur la question. À cet égard, il a été noté qu'un seul membre du Conseil avait insisté pour que toutes les séances tenues en visioconférence depuis le début de la pandémie soient considérées comme informelles. Il avait fallu faire des entorses au Règlement intérieur provisoire pour organiser les séances en visioconférence ; un participant a soutenu que cette pratique ne permettait pas de respecter strictement ledit Règlement. Un autre a demandé comment on pouvait s'assurer que les séances de fond organisées par visioconférence ne « disparaissent pas des comptes rendus ».

Nombre de participants ont fait part de leurs préoccupations concernant les votes de procédure, qui ne pouvaient pas avoir lieu virtuellement. Le seul vote de procédure auquel le Conseil avait procédé depuis le début de la pandémie avait eu lieu en personne, au mois d'octobre. Un participant a noté que cela montrait qu'il importait de tenir des réunions en présentiel, comme le Conseil l'avait fait en juillet et en octobre et brièvement à la mi-novembre. Une personne a déclaré que des inquiétudes demeuraient concernant la sécurité des échanges en ligne et les problèmes techniques. Une autre a affirmé que ces dysfonctionnements présentaient de grands risques qui pouvaient saper la capacité du Conseil de prendre des décisions.

Même si le Conseil avait su s'adapter aux difficultés posées par la pandémie, aucun consensus n'avait été dégagé concernant le caractère formel ou informel des séances tenues en visioconférence. Un participant a conclu que, s'il était dommage de ne pas avoir tenu de séances formelles pendant la pandémie de COVID-19, cela n'avait pas eu de grandes conséquences car le Conseil pouvait encore prendre des décisions.

Transparence et efficacité

Dans le prolongement d'un thème abordé lors de la table ronde I, un débat s'est engagé sur les vertus des séances publiques par rapport à celles des consultations privées. Plusieurs orateurs ont estimé qu'il fallait tenir davantage de séances privées pour que les membres du Conseil puissent s'exprimer franchement, et un participant a déclaré que c'était à huis clos que s'effectuait véritablement le travail diplomatique. Un autre intervenant a noté que, si elles permettaient de tenir des consultations à huis clos, les séances virtuelles organisées pendant la pandémie de COVID-19 ne se prêtaient guère au travail diplomatique. Selon plusieurs autres participants, s'il était essentiel de tenir des séances privées pour avoir des discussions plus franches, les débats publics restaient nécessaires, d'autant plus que les séances du Conseil intéressaient tous les États Membres. Ainsi, les séances publiques permettaient à l'ensemble des Membres de l'ONU de s'exprimer et de se faire entendre. Selon un participant, elles offraient au Conseil l'occasion d'écouter différentes voix, mais aussi de véhiculer certains messages.

Un orateur a rappelé aux participants que les membres du Conseil avaient convenu en avril 2020 qu'il importait de promouvoir la transparence, notamment parce que, pendant cette période difficile de pandémie, le Conseil était dépendant des modalités virtuelles. Au-delà des pratiques liées à la pandémie, plusieurs intervenants ont affirmé que, pour établir un juste équilibre entre les séances publiques et privées, il fallait déterminer si davantage de séances privées étaient nécessaires pour permettre une meilleure interaction et des discussions plus approfondies. De l'avis d'un participant, s'il était bon de rechercher plus de franchise et d'interactivité, il fallait parfois qu'un membre puisse faire part de sa position nationale à un public plus large. Or, les séances publiques offraient cette possibilité. Il a été noté qu'il importait que le Conseil tire parti de l'ensemble des formats de réunion à sa disposition : les

modalités les moins fréquemment utilisées telles que le dialogue interactif informel et les séances privées donnaient aux membres du Conseil la possibilité d'« écouter sans diffuser ». Un membre permanent a souligné qu'il était essentiel que les membres permanents et les membres élus communiquent entre eux ouvertement. Les membres permanents devraient faire participer les 10 membres élus à leurs discussions plus rapidement, tandis que ces derniers devraient rappeler aux membres permanents d'être plus inclusifs.

Plusieurs orateurs ont établi un lien entre la gestion de la charge de travail globale du Conseil et son efficacité. À cet égard, un participant a soutenu que le Conseil devrait s'en tenir plus étroitement à ses priorités et s'efforcer de mieux définir les questions dont il avait la charge et celles qui étaient de la responsabilité d'organes tels que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, de façon à mieux les répartir entre eux. Il a ajouté que si des membres du Conseil se plaignaient de réunions interminables et d'un programme surchargé, c'était parce que le Conseil traitait trop de questions thématiques. Selon lui, il y avait également parfois trop d'intervenants pendant les séances, tant de l'ONU que de la société civile, qui n'apportaient pas nécessairement de valeur ajoutée au débat. Un autre participant a dit que certains membres permanents étaient réticents à débattre de questions thématiques et répliqué que ces discussions étaient importantes mais qu'il existait pour le Conseil des moyens de les rendre plus efficaces. Dans l'optique d'alléger le programme chargé du Conseil, un intervenant a demandé si chaque rapport du Secrétaire général devait être examiné pendant les séances.

Il a également été fait référence au rapport annuel soumis par le Conseil à l'Assemblée générale. Un participant a remis en question les critiques formulées au sujet du contenu du rapport, notant que celui-ci ne pouvait présenter de l'intérêt car il était le « plus petit dénominateur des positions » des membres du Conseil.

Un autre sujet abordé, en lien avec les questions dont était saisi le Conseil, a été celui des missions de visite. Le Conseil n'en ayant dépêché aucune en 2020, et une seule visite d'un comité de sanctions ayant été organisée au cours de l'année, un intervenant a noté que les restrictions en matière de voyage imposées par la pandémie mondiale donnaient aux membres l'occasion de réfléchir à la manière de mieux tirer parti de ces voyages. Il a déclaré qu'avant la pandémie, les membres du Conseil n'avaient pas réussi à faire le meilleur usage possible de ces visites sur le terrain, étant donné qu'en général, on les emmenait en salle de réunion dès leur atterrissage et on les ramenait à l'aéroport sans leur donner la possibilité d'observer de manière adéquate la situation sur le terrain. Un participant a suggéré que le Conseil envisage d'organiser des missions de visite virtuelles pendant la pandémie.

Rédaction des textes

Les participants ont débattu de la répartition des responsabilités des rédacteurs en ce qui concernait les questions dont était saisi le Conseil de sécurité et la présidence des organes subsidiaires. L'année 2020 avait été marquée par une coopération et des corédactions fructueuses, notamment entre l'Allemagne et la Belgique sur le dossier humanitaire syrien et entre l'Allemagne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Un membre a soutenu que ces collaborations avaient permis de s'assurer que plus d'attention était accordée à ces questions, de mieux les faire connaître et d'améliorer les travaux du Conseil. Un membre permanent a ajouté que davantage de membres élus devraient devenir rédacteurs. Un autre a fait observer que les négociations relatives à la répartition des responsabilités de rédaction avaient été compliquées en 2020, étant donné que la pandémie de COVID-19 avait rendu difficile la tenue de réunions en présentiel et que, de ce fait, la plupart des

négociations s'étaient déroulées virtuellement. Un autre orateur a dit que, pour les textes concernant des situations touchant telle ou telle région, les fonctions de rédacteur devraient être assurées par des membres de la région concernée. Un autre encore a émis l'avis selon lequel l'expérience et les compétences des membres élus devaient être prises en compte lors de la sélection des rédacteurs.

Conclusion

Vers la fin de la réunion, une participante a noté que le Conseil de sécurité, qui avait fait preuve d'innovation en 2020 en adaptant ses méthodes de travail face à la pandémie de COVID-19, devrait continuer à être inventif à cet égard, car la pandémie sévirait encore en 2021. Elle a également recommandé au Conseil de tirer parti de manière créative de ses différents formats de réunion, tels que les séances privées et les dialogues interactifs informels. Elle a demandé aux membres de fixer des objectifs ambitieux qui puissent être atteints, tout en veillant à ce que les mandats des opérations de paix soient clairs, sans équivoque et d'une durée raisonnable. Notant les divisions au sein du Conseil, elle a déclaré que les membres élus étaient habituellement des « bâtisseurs de ponts » et mis au défi les membres de 2021 de faire des progrès à cet égard.

La Directrice de la Division des affaires du Conseil de sécurité du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, Hasmik Egian, et la Directrice exécutive de Security Council Report, Karin Landgren, ont participé à l'atelier. Elles ont prononcé des déclarations liminaires et M^{me} Landgren a fait des observations finales, tout comme le représentant permanent d'un membre élu. Toutes deux ont souligné à quel point le Conseil avait bien adapté ses méthodes de travail face à la pandémie de COVID-19 et conservé le rythme de ses travaux malgré les circonstances difficiles. M^{me} Egian a fait observer que le Conseil avait également continué de mener ses activités de manière transparente pendant la pandémie en organisant des visioconférences publiques, en tenant des séances récapitulatives interactives et en compilant, dans des documents qui avaient été rendus publics, les déclarations écrites des États Membres (qui ne pouvaient pas être publiées sur la plateforme virtuelle utilisée pour les débats publics). Elle a également noté que différents groupes de membres du Conseil s'étaient associés en 2020, notamment les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines, l'Indonésie et le Viet Nam, ainsi que les membres européens, comme en témoignaient les déclarations communes faites par ces groupes.

Dans ses observations finales, M^{me} Landgren a relevé un certain nombre de sujets difficiles que le Conseil semblait parfois réticent à aborder, par exemple des questions thématiques telles que les changements climatiques et les droits humains, les menaces autres que le terrorisme constituées par des agents non étatiques, comme les réseaux criminels, et les interventions militaires menées par des États ou leurs représentants non étatiques, auxquelles il était délicat, du point de vue politique, de s'opposer. Elle a dit que ces « sujets censurés » pourraient venir éclipser les questions que le Conseil était prêt à traiter, demandé aux membres d'être davantage sensibles à ces problèmes à l'avenir et fait part de son optimisme quant au fait qu'ils feraient preuve du niveau d'implication et d'intérêt requis pour lutter contre les menaces à la paix et à la sécurité internationales. Elle a souligné qu'il fallait appliquer plus fréquemment l'Article 99 de la Charte des Nations Unies, qui conférait au Secrétaire général le pouvoir « d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales », car il pouvait montrer la voie à suivre pour remédier au manque de visibilité de ces problèmes.

Appendice

Avant la tenue de l'atelier, Security Council Report a suggéré les questions suivantes :

Table ronde I

- L'année 2020 n'a certainement pas été une année comme les autres pour le Conseil de sécurité. Depuis la mi-mars, les restrictions imposées à la tenue de séances dans la salle du Conseil ont obligé celui-ci à trouver de nouvelles façons d'accomplir son mandat. Le Conseil a-t-il été en mesure de s'acquitter de sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales jusqu'à présent en 2020, pendant la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) ? Quelles difficultés a posé le fait de ne pas tenir de séances formelles ? Dans quelle mesure l'impossibilité de se réunir et de négocier en personne a-t-elle perturbé l'action du Conseil ? Quelles ont été les conséquences sur les relations entre les membres du Conseil ? Le fait de ne pas pouvoir envoyer de missions de visite sur le terrain a-t-il eu de grandes conséquences ?
- Il a fallu trois mois et demi au Conseil pour adopter une résolution appuyant l'appel à un cessez-le-feu mondial lancé par le Secrétaire général pour combattre la pandémie de COVID-19. Cette lenteur a-t-elle nuit à la crédibilité du Conseil ? Les débats que celui-ci a consacrés à la pandémie mondiale en tant que question thématique et à ses effets sur la situation de certains pays ont-ils été utiles ? Qu'est-ce que le Conseil pourrait faire de plus pour combattre les effets de la pandémie sur la paix et la sécurité ? Quelles sont les menaces à la paix et à la sécurité internationales les plus préoccupantes à l'heure actuelle, que ce soit sur le plan politique ou humanitaire ou du point de vue de la sécurité ? Quelle serait l'action la plus utile que le Conseil pourrait mener pour lutter contre ces menaces ? Que pourraient ou devraient faire (ou s'abstenir de faire) les membres pour éviter l'escalade de ces menaces ?
- Dans un certain nombre de situations, le Conseil a eu des difficultés à envoyer un message fort aux parties aux conflits en raison de profonds désaccords entre ses membres. Comment les membres du Conseil peuvent-ils surmonter leurs divergences en vue d'obtenir des résultats constructifs ? Y a-t-il eu des situations dans lesquelles le Conseil a réussi à faire des progrès en 2020 ? Qu'est-ce qui a permis ces progrès ?
- La reconduction des mandats des opérations de paix et l'application des régimes de sanctions font partie des responsabilités premières du Conseil. Les négociations sur la reconduction des mandats des opérations de paix et des régimes de sanctions n'ont pas été simples ces dernières années en raison de divergences concernant des éléments clefs des régimes de sanctions et de questions ne relevant pas du mandat principal des opérations de paix. Cette difficulté à trouver un terrain d'entente s'est-elle traduite par un affaiblissement des mandats des opérations de paix et par des problèmes d'exécution ? L'adoption non unanime des régimes de sanctions a-t-elle eu des conséquences sur leur application ? Que peut-on faire pour obtenir un plus large consensus en faveur de leur reconduction ?
- En 2020, le Conseil supervise la transition de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour à la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, tout en planifiant la sortie du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et le retrait, à terme, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Quels sont les principaux

défis posés par ces transitions et comment le Conseil peut-il les relever de la manière la plus constructive possible ? Comment peut-il saisir au mieux les occasions de collaboration avec les pays hôtes et d'autres acteurs en vue de promouvoir la paix et la sécurité au Soudan, en Guinée-Bissau et en République démocratique du Congo ?

- Plusieurs pays dont le Conseil est saisi de la situation, comme le Mali, le Soudan et le Soudan du Sud, connaissent une transition politique interne. Comment le Conseil peut-il accompagner, ou continuer à accompagner, ces transitions le plus efficacement possible ? Comment peut-il assurer la coordination avec les organismes régionaux et sous-régionaux et d'autres parties du système des Nations Unies pour aider ces pays à entreprendre des transformations politiques ? Y a-t-il des mesures que les membres du Conseil devraient éviter de prendre à cet égard ?
- L'importance de la relation du Conseil avec les organisations régionales et sous-régionales a été soulignée lors des précédents ateliers. Quelles mesures le Conseil a-t-il prises pour renforcer ses relations avec les organisations régionales en 2020 ? Au-delà de la communication régulière d'informations, par quels moyens le Conseil pourrait-il approfondir ses relations avec les organisations régionales et sous-régionales ? La question du financement des opérations de paix pose un problème dans les relations entre le Conseil et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Peut-on résoudre ce problème en 2021 ?
- Lors des précédents ateliers, les membres ont souligné qu'il était nécessaire de mettre davantage l'accent sur la prévention des conflits. Des mesures concrètes ont-elles été prises dans ce sens en 2020 ? Comment les outils que le Chapitre VI octroie au Conseil peuvent-ils être utilisés plus efficacement dans ce contexte ? Par quels moyens le Conseil appuie-t-il les efforts de diplomatie préventive du Secrétaire général ? Au cours des dernières décennies, le Secrétariat a cherché des moyens d'alerter le Conseil sur les problèmes potentiels qui pourraient menacer la paix et la sécurité internationales. Devrait-on encourager le Secrétariat à organiser plus systématiquement des séances d'information dans des cadres informels ?
- De nouvelles questions thématiques, telles que la cybersécurité et le climat et la sécurité, ont été abordées dans le cadre de diverses réunions formelles et informelles. Néanmoins, les membres du Conseil sont divisés sur la question de savoir si certaines de ces questions thématiques seraient mieux traitées par le Conseil ou d'autres parties du système des Nations Unies. Quel rôle le Conseil devrait-il jouer dans la lutte contre ces nouvelles menaces pour la sécurité ? Dans l'hypothèse où le Conseil devrait s'impliquer plus systématiquement dans l'examen de ces questions, quelles seraient les prochaines étapes à suivre ? Comment le Conseil peut-il travailler plus étroitement avec les parties concernées du système des Nations Unies pour traiter ces questions plus efficacement ?
- Les divisions qui existent au sein du Conseil sur un certain nombre de questions ont donné naissance à des sous-groupes de membres qui choisissent de faire des déclarations après les séances lorsque celles-ci n'ont abouti à aucune décision. Cette nouvelle pratique est-elle utile ? A-t-elle une incidence sur l'image d'organe inefficace que renvoie le Conseil ?
- Ces dernières années, des représentants de la société civile et d'autres experts ont régulièrement communiqué des informations au Conseil en vertu de l'article 39. Le choix de l'intervenant peut parfois être sujet à controverse. Plus

récemment, le choix d'un intervenant par la présidence du Conseil lors de la séance publique d'octobre consacrée aux armes chimiques en République arabe syrienne a été soumis à un vote de procédure. Dans quelle mesure le choix de l'intervenant doit-il être laissé à la présidence du Conseil ? Quelle est la meilleure façon de déterminer si un intervenant dispose d'informations pertinentes pour le Conseil ? Les membres du Conseil peuvent-ils régler ces questions sans l'acrimonie d'un vote de procédure ?

Table ronde III

- L'année 2020 a confirmé la capacité d'adaptation du Conseil, qui a su mettre en place plusieurs méthodes de travail innovantes sous la pression de la pandémie de COVID-19. Quelles méthodes de travail adoptées du fait de la COVID-19 ont été les plus efficaces ? Quels aspects des méthodes de travail adoptées du fait de la COVID-19 ont été les plus difficiles à appliquer ? Y a-t-il des pratiques mises au point pendant cette pandémie qui méritent d'être conservées parmi les méthodes de travail du Conseil après la période actuelle ? Existe-t-il des pratiques que les membres devraient particulièrement veiller à ne pas poursuivre une fois que le Conseil aura retrouvé un fonctionnement plus normal ?
- Comment le Conseil peut-il faire face à la charge de travail croissante et utiliser son temps de manière plus efficace ? Existe-t-il un bon équilibre entre les séances publiques et les consultations ? Les débats publics thématiques sont très appréciés par l'ensemble des membres et sont considérés comme un outil important qui contribue à une plus grande transparence du Conseil. Ils sont néanmoins très chronophages et leurs résultats ne sont pas toujours à la hauteur de l'énergie et des ressources investies. Une fois la crise liée à la COVID-19 passée, lorsqu'il tiendra de nouveau des débats publics réguliers, le Conseil devrait-il, comme avant, les consacrer à des situations et des conflits particuliers plutôt que de les axer principalement sur des questions thématiques ? Faut-il revoir les cycles d'établissement des rapports ? Est-il nécessaire de débattre de tous les rapports reçus ?
- Le précédent débat de l'Assemblée générale sur le rapport annuel du Conseil a été plus technique et analytique que les années précédentes. Plusieurs des États Membres qui y ont participé ont salué les efforts déployés par le Conseil pour améliorer le système de rapports annuels. Compte tenu de la volonté d'adopter le prochain rapport d'ici le 30 mai 2021, exprimée dans la note de la Présidente parue sous la cote [S/2019/997](#), quelles mesures le Conseil peut-il prendre pour atteindre cet objectif ? Tous les membres du Conseil devraient-ils établir le récapitulatif de leur présidence plus rapidement ? À cet égard, faudrait-il revenir à la formule initiale selon laquelle les récapitulatifs étaient établis par les différentes présidences et n'étaient pas considérés comme des documents de consensus, même si les autres membres étaient consultés ?
- La question de la rédaction des textes a été examinée lors des ateliers précédents. Elle a également été largement abordée lors du séminaire-retraite sur les méthodes de travail du Conseil qui s'est tenu en janvier 2020 à Saint-Vincent-et-les Grenadines ([S/2020/172](#)). S'il a été confirmé dans nombreux documents du Conseil qu'en principe, tout membre du Conseil pouvait assurer la fonction de rédacteur, que faudrait-il faire pour que cela devienne une pratique courante ? Faut-il que les membres intéressés en prennent plus souvent l'initiative, ou reste-t-il des obstacles qui limitent les possibilités d'accès à la fonction de rédacteur ? En 2019 et 2020, l'Allemagne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont corédigé deux textes. Quels enseignements

en ont été tirés ? Les nouveaux membres élus sont-ils désireux de devenir corédacteurs ?

- La question de la présidence des organes subsidiaires du Conseil et celle de la répartition des présidences entre les différents membres sont sujettes à controverse depuis plusieurs années. Le processus est devenu plus consultatif en 2016 ; des discussions se tiennent entre les cinq nouveaux membres et les nominations sont coordonnées par un membre permanent et la présidence du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure. Compte tenu des difficultés et des retards qui subsistent, comment peut-on améliorer le processus de nomination ?
- Les membres élus demandent parfois à ce que les présidences des comités de sanctions qui en font la demande soient considérées comme corédacteurs des textes relatifs aux situations qui les intéressent, de sorte à tirer parti des compétences et connaissances que les membres de ces comités possèdent au sujet des régions concernées, des voyages qu'ils effectuent périodiquement dans les États intéressés et de leurs contacts réguliers avec ces États et les groupes d'experts ainsi que du rôle immédiat qu'ils jouent dans le contrôle et le suivi de l'application des sanctions imposées par le Conseil. Cette idée devrait-elle être examinée plus avant ?
- Ces dernières années, des efforts ont été faits pour que les diplomates de haut niveau échangent davantage dans des cadres informels au sujet des questions qui préoccupent les membres du Conseil. Les petits-déjeuners de travail qui sont organisés au début de chaque mois et au cours desquels les représentants permanents examinent le programme de travail ont débuté en 2015. L'année dernière, les membres du Conseil ont commencé à participer à des « causeries », qui offrent un cadre informel dans lequel ils peuvent avoir des discussions franches. Ces différents formats ont-ils été utiles ? Ont-ils permis aux membres du Conseil de trouver des solutions créatives pour certaines des questions les plus clivantes ? Pourraient-ils être améliorés et, si oui, comment ?
- Le Conseil n'a pas pu dépêcher de missions de visite en 2020 : quelles en ont été les conséquences ? Pourrait-on envisager d'autres solutions en 2021, étant donné qu'il est probable que les restrictions en matière de voyage seront maintenues pendant l'année ?
